

derniers siècles ; on trouve dans la traduction des 3 & 4 vers de fuite qui lui ont paru un bien légitimement acquis. On y voit par ex. le célèbre passage du quatrième livre des Géorgiques sur la mort d'Orphée, transcrit, pour ainsi dire, mot à mot, à quelques légers changemens près, plus propres à affaiblir qu'à déguiser les beautés du modèle. C'est-là certainement un abus. Mais d'employer un hémistiche & même un vers entier dans des circonstances choisies, c'est ce qui ne peut faire qu'un très-bon effet. On a beau dire qu'on n'oseroit prendre un vers de Corneille ou de Racine, sans être accusé de plagiat. Deux raisons s'élevent contre cette objection. 1°. Quelque autorité, quelque juste célébrité qu'aient Racine & Corneille, ils n'approchent pas de celles d'Horace, de Virgile, d'Homère &c. qu'une longue suite de siècles, que l'estime & le respect de toutes les nations, que l'idée même de l'antiquité font envisager comme les pères de la littérature & de la poésie. On est naturellement charmé de voir reparoître dans les ouvrages modernes les antiques beautés de nos instituteurs & de nos modèles, devenus en quelque sorte des sentences & des apophthegmes dont tout le monde a droit de faire usage (a). 2°. Ces auteurs

---

(a) En quelque façon comme lorsqu'un orateur chrétien enchâsse dans son discours quelques passages de l'Écriture ; un médecin des sentences d'Hypocrate & de Gallien ; un magistrat des extraits du code des loix.